



Déclaration Liminaire au CDEN, 20 Novembre 2018.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui est une date importante pour les membres de cette instance à l'intérêt commun : l'éducation, un service public de droit. Le 20 novembre est la journée de la convention internationale des droits de l'enfant. L'éducation pour tous, dans un principe d'égalité, est l'un des combats historiques de la FCPE. Or, aujourd'hui, des situations de non-droit flagrantes sont constatées chaque jour pour ces jeunes étrangers isolés. Le droit à l'éducation est pourtant inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, dont la France est signataire.

Aujourd'hui, la colère est dans la rue. Le service public est menacé dans son ensemble, par manque de financement, de politique. L'école, le premier et bien souvent le dernier dans nos communes, n'est pas suffisamment financée en France et dans les territoires ruraux comme le nôtre.

On entend les annonces et les venues du ministre de l'Education Nationale, de son Secrétaire d'Etat et bientôt du Président sur notre département « pilote », doté d'un encadrement presque « privilégié », voire « un territoire qui a « tous les atouts » pour accompagner le lancement de la couteuse réforme du Service National Universel.

A quel prix ? Fermetures de classes puis d'écoles et de collèges à venir ? On retrouve le même mot pour l'école en 1^{er} degré et en 2nd degré : maillage.

A la FCPE, on n'a pas la même définition : réseau de service public de proximité, d'équité au service des familles pour nos enfants.

Maillage, on le retrouve dans la réponse de Madame Gavini-Chevet, Rectrice de l'académie de Limoges à la lettre ouverte à son attention et à Monsieur Blanquer, Ministre de l'Education, lue en déclaration liminaire au CAEN du 17 octobre. La FCPE Limousin demandait un ajustement de la réforme du lycée sur nos territoires ruraux par l'octroi de neuf spécialités au minimum au lieu de sept par lycée. A la FCPE, on veut croire que chaque élève doit pouvoir suivre la spécialité dont il a envie, sans avoir à penser à des contraintes matérielles (transports, internat, CNED, etc.).

Madame la Rectrice nous a répondu à l'économie : « le maillage sera ajusté aux établissements selon les habitudes et demandes des enfants ». Sur le papier, on nous assure que le choix des spécialités pourra être suivi dans d'autres établissements du département, de l'académie, de la région. A Guéret, une convention pourrait être passée entre les deux lycées aux colorations complémentaires. A Aubusson, les enfants auront le choix (selon les horaires) à 8 spécialités. Et à la Souterraine ? L'enseignement du Latin, si « cher » à Monsieur Blanquer, disparaîtra par les choix de raison devant des emplois du temps contraints.

Le service public serait donc garanti aux familles ?

Le service public, c'est de l'humain, qui lie les personnes à un territoire, à une société, à une culture commune.

L'école de nos enfants est notre identité et les personnes qui la font des passeurs de culture. Leur donne-t-on les moyens ? : Orientation en 2^{nde} non financée pour les premiers élèves de cette réforme : ces familles que nous rencontrons à nos formations nous témoignent de leur désarroi ; baisse des dotations horaires l'an dernier donc réductions d'options et de dédoublements ; réforme différenciée entre le lycée général et lycée pro : réductions de 30 à 40 % des volumes horaires en français et en mathématiques : ce sont des chances d'intégrer des études supérieures que l'on retire à nos élèves et l'écart qui se creuse encore entre les classes sociales ; non-remplacement en 1^{er} degré (près de 300 demi-journées non remplacées) et en 2nd degré (3 semaines sans enseignant d'espagnol en 4e à Aubusson, avec un remplacement mais d'une journée à peine. Souvent, les chefs d'établissement se « débrouillent ») ; Accompagnants d'élèves en situation de handicap toujours manquant...

Et quel exemple d'humanité dans nos écoles lorsque l'on menace un des élèves d'une Obligation de Quitter le Territoire Français, sous prétexte que la place d'un enfant n'est pas dans une école mais dans un pays en danger ?

Le devoir de l'Etat de service public n'est pas égal et pas assuré ici.

Alors, soit les familles partent, soit elles n'ont pas le choix et doivent accepter une école à deux vitesses. Le niveau de l'élève de notre territoire rural ne tient pas la comparaison avec celui des départements urbains. Le niveau de ces derniers ne tient pas non plus la comparaison avec ceux des pays voisins. Quelle société voulons nous pour notre école, nos enfants ?